



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°12 /AONO/CBO/SG/CIPM/2026 DU 24 MARS 2026

**POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA
COMMUNE DE BETARE OYA. DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST. Lot 1&2.**

Lot N° 1 : Travaux d'achèvement de la Construction de l'hôtel de ville

Lot N° 2 : Travaux complémentaire de la construction de l'hôtel de ville

FINANCEMENT : FEICOM / COMMUNE DE BETARE OYA/Exercice 2019 et suivants

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Dans le but de développer ses infrastructures et pour l'amélioration des conditions de travail de son personnel communal, le Maire de la Commune de BETARE OYA lance pour le compte de sa Commune, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un Hôtel de Ville.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- L'installation de chantier, terrassement et évacuation des replis de terre ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les élévations RDC ;
- Plancher à corps creux ;
- Escaliers ;
- Les élévations étage ;
- La charpente-couverture ;
- Le carrelage ;
- La menuiserie bois, métallique, alu et vitrerie ;
- La peinture ;
- Électricité ;
- La plomberie ;
- Les VRD ;
- Mini château alimenté avec panneau solaire.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres, est de **huit (08) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Allotissement

Les travaux sont répartis en deux lots :

- Lot N° 1 : Travaux d'achèvement de la construction de l'hôtel de ville : **130 273 000 F CFA**
- Lot N° 2 : Travaux complémentaire de la construction de l'hôtel de ville : **168 684 156 F CFA**

Une seule entreprise peut prendre les deux lots.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **298 957 156 (Deux cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante sept mille cent cinquante six) francs CFA TTC.**

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

7. Financement :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM de l'exercice 2019 et suivant.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à :

Lot 1 : 2 605 460 (Deux millions six cent cinq mille quatre cent soixante) francs CFA,

Lot 2 : 3 373 683 (Trois millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt trois) francs CFA

Il est égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de chaque lot du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au service technique de la Commune de BETARE OYA, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune de BETARE OYA, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **150 000 (cent cinquante mille) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de BETARE OYA.

11. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de BETARE OYA auprès du représentant du Maître d'Ouvrage dûment mandaté pour la réception desdites offres, au plus tard le **28 AVR 2026** à 10 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°12 /AONO/CBO/SG/CIPM/2026 DU 24 MARS 2026

POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BETARE OYA » PRECISER LE LOT

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **28 AVR 2026** à **11 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de BETARE OYA dans la salle de réunion de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis ;
- 2) des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- 3) de la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- 4) de l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- 5) Absence de reçu CDEC

b. Offre technique

- 1) L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des trois dernières années ;
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 3) Lettre de soumission de la proposition financière non timbrée, datée et signée.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Méthodologie et du planning d'exécution des travaux ;
- 2) Planning d'exécution des travaux comprenant toutes les tâches du devis quantitatif et estimatif ;
- 3) Planning d'approvisionnements et de mobilisation du matériel concordant avec le planning d'exécution
- 4) Attestation et rapport de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- 5) CCTP paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- 6) CCAP paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- 7) Présentation des offres ;
- 8) Plans d'exécution signés à chaque page.

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 07 « Oui » sur 08 « Oui ») seront examinées.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de BETARE OYA attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

16. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de BETARE OYA (Service Secrétariat Général).

Fait à BETARE OYA le **24 MARS 2026**

Ampliations :

- Préfet LOM ET DJEREM ;
- FEICOM/EST (pour information) ;
- ARMP/EST (pour insertion dans le JDM) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- ST/C.O (pour archivages) ;
- Affichage.

LE MAIRE

(Maître d'Ouvrage, Autorité Contractante)

